

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- initiée par la société « KILANI Holding »

Par décision n° 17 du 19 mai 2025, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « KILANI Holding » est l'initiateur de l'OPA obligatoire. J'ai décliné l'invotation

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

L'UNION CAPITAL en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société « KILANI Holding » détient **1 081 223** actions représentant **54,06%** du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « KILANI Holding » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, soit **918 777** actions représentant **45,94%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **24,400 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « KILANI Holding » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 24 avril 2025 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-. L'opération en question a été réalisée en date du 24 avril 2025 et a porté sur l'acquisition par la société « KILANI Holding » de **1 024 861** actions STA représentant **51,24%** du capital de ladite société
- Soumettant la société « KILANI Holding » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

1- Politique commerciale :

- Développement du réseau et de la marque Chery à travers notamment l'ouverture de nouveaux points de vente pour assurer une couverture nationale efficace.
- Elargir la gamme de véhicules Chery disponibles en Tunisie pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs. Cela inclut l'introduction de nouveaux modèles (électriques, hybrides, pick-up...) et l'amélioration continue des offres et services existants pour maintenir la compétitivité de la marque.
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emploi.
- Le positionnement sur le marché de la marque Daewoo Trucks est encore en cours d'étude.

2- Politique Qualité :

- Mise en œuvre d'un plan de qualité rigoureux basé sur les meilleures pratiques de qualité pour renforcer la satisfaction des clients et la réputation de la marque.

3- Politique Financière :

- Optimiser les ressources financières de la STA pour soutenir ses projets de développement.
- Respecter les engagements pris au niveau du prospectus d'introduction en Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

- L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société KILANI Holding viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société STA, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.
- L'acquéreur compte renforcer sa position au capital de la société. Le conseil d'administration de la STA réuni le 10 mai 2025 a décidé, conformément aux dispositions légales en vigueur et à l'article 18 des statuts, et suite à la

démission de six administrateurs, de coopter six nouveaux administrateurs et de proposer la ratification de leur nomination à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 mai 2025 (Cf point XII -2-).

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **22 mai 2025 au 20 juin 2025 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **20 juin 2025**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STA sera suspendue durant les séances de bourse du **20 mai 2025 et du 21 mai 2025, et reprendra à partir du 22 mai 2025**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

- **Siège social :** Zone industrielle Borj Ghorbel, la nouvelle médina 2096, Ben Arous, Tunisie.

- **Téléphone :** 31 390 290 - **Fax :** 31 390 301

- **Forme juridique** : Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution** : 15/05/2014.

- **Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Objet social (article 3 des statuts)** :

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Identifiant unique** : 1352869M

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
Mme. Sara Limam Masmoudi	Lui - même	Président	2023-2025*
M. Sami Ben Ayed	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Abdelkarim Boudabous	Lui - même	Membre	2023-2025*
Mme. Hager Elloumi	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Moneim Boussarsar	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Mondher Bouaziz	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Amenallah Ben Tmessek	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Ammar Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Mohamed Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Slaheddine Malouch	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Malek Ghenima	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Habib Ben Hadj Kouider	Lui - même	Membre	2022-2024**

* Faisant suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle de 54,06% par la société Kilani Holding, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10/05/2025 à l'effet de coopter de nouveaux administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs qui ont présenté leurs démissions à savoir : ATID Management (ex ATID Sica) représentée par Mr Hamdi Rzem Mr Nouri Chaabane, Mr Marwen Belkhoja, le Consortium des Immobilières Maghrébines représentée par Mr Hafedh Hachicha, Hôtel Palace représenté par Mr Wissem Missaoui et Mr Ridha Marzougui.

Il est à signaler que ledit Conseil d'Administration a prévu au niveau du projet de résolutions de la prochaine AGO, convoquée pour le 29/05/2025, la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs susmentionnés.

** Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été désignés par l'AGO du 02/06/2022.

Direction :

M. Moneim BOUSSARSAR : Directeur Général de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

M. Marwen BELKHOUJA : Directeur Général Adjoint de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CHAABANE Représenté par M. Mohamed AFFES	Rue de la République Bardo 2000-Tunis	2023 - 2025*
Cabinet 3A CONSULTING Représenté par M. Housseem KALLEL	Bureau 1-4 1 ^{ère} étage du bloc B centre espace Tunis Montplaisir Tunis 1073	2023 - 2025*

* Désignés par l'AGO du 21/03/2023

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000 000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 2 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 2 000 000 actions
- **Structure du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 24 avril 2025 et celui du 28 avril 2025 par la société « KILANI Holding » :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
KILANI Holding	1 081 223	10 812 230	54,06%	1 081 223	54,06%
Ammar MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Mohamed MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Amenallah BEN TEMESSEK	78 341	783 410	3,92%	78 341	3,92%
Moneim BOUSSARSAR	38	380	0,00%	38	0,00%
Nouri CHAABANE	10	100	0,00%	10	0,00%
Autres actionnaires	540 388	5 403 880	27,02%	540 388	27,02%
Total	2 000 000	20 000 000	100%	2 000 000	100%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société STA arrêtés au 31 décembre 2024 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7356 mercredi 07/05/2025.

4-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la société STA arrêtés au 31/03/2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7350 du lundi 28/04/2025.